

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: No.: 43

Le 29 mars 1985

LOI AMÉRICAINE SUR LE MARQUAGE DES TUYAUX DE FER ET D'ACIER

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable James Kelleher, s'est déclaré heureux de l'introduction hier au Congrès des États-Unis d'un projet de loi modifiant la loi américaine exigeant que le nom du pays d'origine soit apposé de façon permanente, par emboutissage ou autrement, sur tous les tuyaux et raccords de fer et d'acier importés.

"Je suis heureux, a déclaré le ministre Kelleher, que l'Administration du Président Reagan ait donné suite à l'engagement fourni au Premier ministre lors du Sommet de Québec. Nous avons soutenu que la modification de la loi américaine sur le marquage adoptée l'automne dernier était la seule solution permanente au problème. Nous saluons donc le dépôt au Congrès de cette modification qui doit naturellement suivre le cours législatif normal. Nous suivrons de près l'évolution du dossier et sans pouvoir en prédire l'issue, je suis néanmoins optimiste. Pour sa part, le gouvernement poursuivra ses efforts, en étroite coopération avec l'industrie canadienne, afin de s'assurer que notre accès au marché américain n'est pas entravé."